

REVUE DE PRESSE

Semaines des 19 et 26 Février 2024

On parle de la Brie des Rivières et Châteaux et des communes de notre territoire !

Retrouvez chaque semaine, la revue de presse de la CCBRC.

• La République de Seine-et-Marne 19 Février 2024 – n°8138

> Faits divers. Guignes. *Ils ciblaient les voitures garées partout en Seine-et-Marne.*

GUIGNES. Ils ciblaient les voitures garées partout en Seine-et-Marne

Le mode opératoire était toujours le même. Ils repéraient des voitures dans la rue, brisaient des vitres et si des objets s'y trouvaient, ils s'en emparaient. Deux hommes de 27 et 35 ans, originaire d'Essonne et de Seine-et-Marne, ont été interpellés mercredi 7 février, alors qu'ils venaient de commettre un méfait à Recloses.

Le début de l'affaire remonte à la nuit du 11 au 12

janvier. Deux hommes fracturèrent une fourgonnette, à Guignes. Ils s'emparent d'ouillage pour une valeur de 2 000 € et prennent la fuite. Une enquête est ouverte par les gendarmes de la brigade de Chaumes-en-Brie, épaulés par la brigade de recherches de Melun.

Neuf autres faits

Dans le cadre des investigations, les militaires à identifier

les deux mis en cause. Interpellés à la fin d'un de leurs périodes, ils ont été placés en garde à vue. Selon la gendarmerie, ils auraient réalisé neuf autres faits - dont trois tentatives de cambriolages - en Seine-et-Marne et dans l'Oise. Ils ont finalement été condamnés à six mois de prison avec sursis pour l'un et huit mois de prison ferme pour le second, aménageable dans un centre de semi-liberté.

• La République de Seine-et-Marne 19 Février 2024 – n°8138

> Annonces judiciaires et légales. Marchés publics.

7356771401 - SF



Travaux de construction de la station d'épuration Intercommunale de Fouju-Blandy

PROCÉDURE ADAPTÉE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Communauté de Communes Brie Rivières et Châteaux, M. le Président, 1, rue des Petits-Champs, 77820 Le Châtellet-en-Brie, Téléphone : 01 60 66 67 10, Email : accueil@ccbrc.fr

Objet du marché : travaux de construction de la station d'épuration intercommunale de Fouju-Blandy.

Type de procédure : procédure adaptée ouverte.

Code CPV : 45252100-9.

Caractéristiques principales :

La consultation concerne les travaux pour la construction de la station d'épuration intercommunale de Fouju-Blandy, comprenant :

- Construction d'une nouvelle station d'épuration d'une capacité de 1450 EH ;
- Construction d'un bassin de stockage/réstitution de 40 m³ et d'un poste de pompage associé, site de Fouju ;
- Construction d'un bassin de stockage/réstitution de 110 m³ et d'un poste de pompage associé, site de Blandy.

Variantes :

Dans le cadre de la présente consultation, l'acheteur autorise la présentation de variantes au sens de l'article R.2151-8 du Code de la commande publique (variante constituant des modifications, à l'initiative des candidats, de spécifications prévues dans la solution de base décrite dans les documents de la consultation). Les candidats doivent présenter une variante obligatoire : Iltis à macrophytes en débâcle-nombrai.

Conditions de retrait du dossier de consultation :

Le DCE est consultable et téléchargeable gratuitement sur notre profil acheteur : www.maximillion.fr

Critères d'attribution : les offres seront jugées selon les critères suivants détaillés au règlement de la consultation :

- Valeur technique de l'offre : 60 %.
- Prix des prestations : 40 %.

Visite de site :

Il est prévu une visite obligatoire sur le site de la future STEP à l'uno des deux dates suivantes :

- le 28 février 2024 à 10 h 00,
- le 07 mars 2024 à 10 h 00.

L'accès se fait par le chemin d'Avisy, accessible depuis la RD 216 au niveau du site

de GEOPETROL.

À l'issue du rendez-vous, un certificat de visite sera remis aux candidats. Ce document devra être signé et joint au dossier du candidat lors de la remise de sa proposition sous peine d'élimination. Merci de confirmer votre présence à l'adresse ses@ccbrc.fr

Renseignements complémentaires :

Les renseignements peuvent être obtenus auprès de [https://maximillion.fr](http://maximillion.fr)

Transmission des offres :

Conformément aux dispositions des articles L.2132-2 et R.2132-7 à R.2132-11 du Code de la Commande Publique, les soumissionnaires devront déposer leur offre par voie électronique sur le profil acheteur (candidature + offre) à l'adresse suivante : www.maximillion.fr

Date limite de réception des offres : vendredi 3 mai 2024 à 12 h 00.

Date d'envoi à la publication : 9 février 2024.





L'évolution du terrain de la Grange-le-Roy ces quatre dernières années Safer

ENVIRONNEMENT. La renaissance du domaine de la Grange-le-Roy

GRISY-SUISNES / COUBERT

Après quatre ans de travaux, le domaine de la Grange-le-Roy, situé entre Grisy-Suisnes et Coubert, est aujourd'hui métamorphosé. Longtemps pollué, le site accueille désormais des zones boisées, humides et agricoles. Présentation.

Quatre années de travaux auront été nécessaires pour redessiner le domaine. Fin janvier, décideurs publics et élus du territoire étaient réunis en périphérie du centre-ville de Grisy-Suisnes, non loin du nouveau collège Marie-Amélie Le Fur de Coubert. L'objectif de cette journée était de faire état de la restauration environnementale d'un ancien site pollué et dégradé : le domaine de la Grange-le-Roy.

Des projets de golf

Durant plusieurs décennies, ce site a subi les affres de sociétés et promoteurs qui voulaient aménager le site, mais sans grand succès. Des sociétés avaient fait l'acquisition du terrain avec pour ambition

de créer un golf sur place. Mais les promoteurs successifs n'ont pas réussi à aller au bout de leur idée », dresse Jean-Marc Chanussot, le maire de Grisy-Suisnes. Après ces épisodes peu glorieux, le domaine de la Grange-le-Roy a peu à peu sombré dans l'oubli. Il a même fini par accueillir toutes sortes de dépôts de matériaux pollués avant les années 2000. Il y a dix ans, une nouvelle entreprise se présente pour acquérir le site. « Quand on a été mis au courant, on ne pouvait pas accepter qu'une nouvelle entreprise reprenne le site et le dégrade encore. C'est pourquoi nous avons sollicité la Safer d'Île-de-France afin qu'elle puisse racheter les terres », explique Jean-Marc Chanussot.

C'est ainsi que l'opérateur foncier de l'espace rural et périurbain francilien s'est positionné sur le site, avec pour but de lui redonner une vocation agricole et naturelle sur 45 hectares. Une nouvelle saluée par la commune de Grisy-Suisnes. « Il fallait vraiment reprendre la gestion du foncier sur ce terrain. Il arrivait quelques fois que des jeunes

se baignent dans l'étang dans lequel avaient été déversés des métaux lourds. Il était temps d'agir pour éviter des drames sanitaires », complète Jean-Marc Chanussot.

Quatre années de travaux ont donc été nécessaires aux équipes de la Safer pour faire renaître le domaine de la Grange-le-Roy. L'opérateur foncier a ainsi signé un partenariat avec l'entreprise ECT, leader français de la gestion de la réutilisation des terres évacuées du BTP pour réaliser des projets d'aménagement de non-bâti à vocation environnementale et sociale. « Les études de sol ont montré qu'il était plus simple d'encapsuler le tout sous plusieurs millions de m³ de terres saines », signale le maire.

1,3 million de m³ de terres inertes

Ainsi, 1,3 million de m³ de terres inertes ont été déversées sur le site afin de procéder à sa totale réhabilitation. « La restauration de la fertilité du sol a été réalisée grâce à des apports de limon végétal et de substrat fertile à base de déchets verts », précise la Safer, qui informe que les pre-

miers semis ont été effectués en septembre 2022.

Du point de vue environnemental, la Safer a également entrepris la restauration des milieux naturels, comme la création de zones humides. Le lit du ru qui partait de la forêt pour se jeter dans l'Yerres, bouché pendant près de 20 ans, a été recréé. Six mares ont été restaurées, tandis que trois autres ont vu le jour. Près de 5 000 arbres ont été plantés, et « 2 000 à 3 000 autres sont en attente », confie le maire de Grisy-Suisnes. Enfin, « 30 refuges ont été installés pour les chauves-souris et les reptiles », relance la Safer, qui assure qu'un suivi écologique sera effectué sur site sur une

durée de 30 ans.

En plus de ces zones humides et boisées, pas moins de 17 hectares ont été aménagés pour permettre une activité d'élevage dont l'appel à candidatures sera prochainement lancé. « C'est vraiment une très grande satisfaction pour la municipalité de voir ce dossier connaître une telle issue. Reste maintenant à savoir ce qu'il adviendra du château présent sur le domaine. Un projet de réhabilitation avait été initié avant d'être abandonné. Aujourd'hui, c'est une vraie coquille vide », conclut Jean-Marc Chanussot.

● Jérôme LEMONNIER

La réhabilitation du domaine en chiffres

- 4 ans de travaux.
- 1 300 000 m³ de terres inertes apportées sur place.
- 50% des terres proviennent de chantiers d'excavation à moins de 30 km du site.
- Restauration de 17 ha de pâturage.
- 0,6 ha de zones humides créées, dont 9 mares.
- Près de 7 000 arbres plantés à termes sur une zone boisée de 4 ha.
- 4 ha de glacis et talus herbacés.

> Guignes. Culture. *La bibliothèque a ouvert ses portes.*

📍 GUIGNES

CULTURE. La bibliothèque a ouvert ses portes

La Ville de Guignes vient d'inaugurer sa bibliothèque municipale. Ouverte depuis le 19 février, elle propose le prêt gratuit de plus de 2 000 références.

Le 19 février, la Ville de Guignes a inauguré sa bibliothèque municipale, en présence d'habitants venus déjà nombreux pour s'inscrire. Ils ont été pris en charge par Manon Grivic, la bibliothécaire embauchée par la commune pour assurer l'accueil du public les lundi matin, mercredi et samedi après-midi.

« La réalisation de cette bibliothèque était l'une des promesses de la nouvelle équipe municipale », rappelle Manuel Medeiros, maire depuis mars 2023. « En moins d'un an, nous avons pu répondre à une demande des habitants et permettre un libre accès à la lecture publique », s'est de son côté réjouie Hélène Pasquet, adjointe à la Culture. La bibliothèque est accessible librement et gratuitement, que ce soit pour l'inscription ou le prêt de livres, pouvant aller jusqu'à cinq ouvrages empruntés toutes les quatre semaines.

2 300 documents disponibles

La nouvelle structure est installée dans les anciens locaux de la cantine scolaire, place Charles-Denis, un bâtiment réaménagé, remis à neufs et équipé d'un mobilier adéquat, pour un coût total



Le 19 février, la bibliothèque de Guignes a été inaugurée en présence de Manon Grivic (bibliothécaire), Hélène Pasquet (adjointe à la Culture), Manuel Medeiros (maire de Guignes) et M. Pasquet, membre de la commission Culture de la communauté de communes GVRSM77

d'environ 40 000 € entièrement financé par la commune. Pour la réalisation de ce projet et sa mise en place, la Ville a bénéficié du soutien de la communauté de communes Brié des rivières et châteaux, qui comptait déjà 22 bibliothèques au sein des 31 communes de son territoire.

Un soutien également apporté par la médiathèque départementale de Seine-et-Marne avec

laquelle la Ville de Guignes a un partenariat. Elle a aidé à définir l'espace de circulation, le choix du mobilier et des collections, à l'informatisation, mais aussi à la formation de la bibliothécaire.

« De plus, à ce jour, 2 300 documents ont été prêtés par la médiathèque départementale, qui offre également un accès gratuit à sa plate-forme numé-

rique Medialib77 et tous ses services (livres numériques, autoformation, cinéma etc.) », conclut Stéphanie Combrisson, référente de la structure seine-et-marnaise.

■ Bibliothèque municipale, place Charles-Denis. Horaires : lundi de 9 h 30 à 13 h, mercredi de 13 h 30 à 18 h, samedi de 13 h 30 à 17 h 30.

> Saint-Méry. Mariage. *Joseph et Christiane Berger ont célébré leurs noces de diamant.*

📍 SAINT-MÉRY

MARIAGE. Joseph et Christiane Berger ont célébré leurs noces de diamant

Le 3 février, Joseph Berger et sa femme Christiane ont fêté leurs noces de diamant à Saint-Méry. Soixante ans de mariage pour ces deux Médériciens qui ont œuvré pendant 25 ans pour la commune voisine de Bombon, dont Joseph fut maire.

Beaucoup de monde, famille et amis, étaient rassemblé dans la petite salle communale de Saint-Méry le 3 février dernier, pour célébrer les noces de diamant de Christiane et Joseph Berger. Il y a soixante ans, le 1^{er} février 1964, ils échangeaient leurs vœux, scellant ainsi un pacte d'amour et d'engagement qui a résisté à l'épreuve du temps, traversant les époques et sautant un siècle.

L'histoire commence lorsque Christiane, alors âgée de 14 ans et demi, croise dans sa rue

Joseph, qui a 18 ans et est apprenti couvreur. Leurs regards s'accrochent, mais elle est très jeune et lui doit partir faire son service militaire. Lorsqu'il revient, ils se retrouvent. Nous sommes en 1964 et la majorité est encore fixée à 21 ans, mais qu'importe, ils demandent une dérogation et se marient !

De cette union sont nés deux enfants, qui ont apporté une joie immense à leur vie. Au fil des années, la famille s'est agrandie avec l'arrivée de quatre petits-enfants, répandant encore plus de bonheur et de rires dans leur foyer.

Nommé maire honoraire de Bombon

La cérémonie, présidée par Françoise Kublak, maire de Saint-Méry, a été l'occasion d'un autre hommage rendu au couple. Ce 60^e anniversaire de mariage coïncidait en effet avec les 81 ans de Joseph, qui fut maire de Bombon durant



Joseph et Christiane Berger, en compagnie de Françoise Kublak, maire de Saint-Méry GVRSM77

25 ans, entre de 1983 à 2008. Un quart de siècle au service de son village et la reconnaissance de son action d'élu local qui lui a valu d'être nommé maire honoraire et chevalier de l'Ordre national du mérite, une distinction qui souligne sa contribution exceptionnelle à

notre société et à notre pays. Un dévouement qui ne fut possible que parce que Christiane œuvrait dans l'ombre, assurant discrètement et bénévolement le secrétariat et la comptabilité budgétaire de la mairie, quand il y avait pénurie de secrétaires.



7957874001 - SF



Travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement et gestion des eaux pluviales des habitations en domaine privé et des bâtiments communaux

**AVIS D'APPEL PUBLIC
À LA CONCURRENCE**

Nom et adresse officielle de l'organisme acheteur : Communauté de Communes Brie Rivières et Châteaux, 1, rue des Petits Champs, 77820 Le Chatelet-en-Brie, téléphone 01 60 66 67 10, courriel : accueil@ccbrri.fr

Objet du marché : accord-cadre à bons de commande mono-attributaire pour des travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement et gestion des eaux pluviales des habitations en domaine privé et des bâtiments communaux.

Type de procédure : procédure adaptée conformément aux dispositions des articles R2123-1 à R2123-7 du Code de la commande publique.

Conditions de retrait du Dossier de Consultation : le DCE est consultable et téléchargeable sur notre profil acheteur : www.marches.maxmillion.fr

Transmission des offres : conformément aux dispositions des articles L.2132-2 et R.2132-7 à R.2132-11 du Code de la commande publique, les soumissionnaires devront déposer leur offre par voie électronique sur le profil acheteur (candidature + offre) à l'adresse : www.marches.maxmien.fr

Date limite de réception des offres : mardi 12 mars 2024 à 12 h 00.

Date d'envoi à la publication : 20 février 2024.